Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 25 juin 2026

Objet de la délibération
DEMANDES DE SUBVENTION DE PROJET 2026 : HENNEBONT ATHLETISME, BOURSE MAMAN BEBE

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2026.06.003**

Rapporteur : Guénaëlle LE HIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Chaque 1er mai, l'association **Hennebont athlétisme** organise sa foire aux plantes de 9h à 18h, le long des remparts d'Hennebont. Cette manifestation ouverte aux pépiniéristes, horticulteurs, métiers d'art, métiers de bouche et activités connexes regroupe plus de 70 exposants. Pour l'édition 2026, 573.70 mètres linéaires ont été occupés, donnant lieu à l'émission d'une redevance pour l'occupation du domaine public d'un montant de 2 036.64 €. Afin de reconnaître l'investissement bénévole et la contribution de l'événement à la dynamique locale, il est proposé de maintenir le versement d'une subvention à hauteur de la redevance.

La **bourse maman-bébé** est organisée deux fois par an au centre socioculturel afin de permettre aux familles d'accéder, à moindre coût, à des articles de seconde main destinés aux enfants de 0 à 16 ans.
La salle est mise à disposition de l'association au tarif en vigueur de 300 €. Aussi, pour la seconde fois en 2026, l'association sollicite une subvention permettant de couvrir les frais de location liés à cette manifestation.

De fait, il est proposé l'attribution des subventions projet suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606003-DE

Bénéficiaires	Actions	Montants attribués
Hennebont Athlétisme	Foire aux plantes du 1 er mai 2026 Remboursement de la Facture d'occupation du domaine public	2 036.64 €
Bourse maman bébé	Organisation de la bourse maman bébé du 28 septembre au 2 octobre 2026	300 €

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission Culture – sport et vie associative du 11 juin 2026,
Vu les demandes de subvention projet sollicitée,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions mentionnées dans le tableau présenté,
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 65748.

Délibération adoptée à la majorité de 32 voix pour, et 1 n'ayant pas pris part au vote (Nadia SOUFFOY)**,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRESIDENT DU CCAS

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr